

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Présentation

Le club d'échecs de Maisons-Laffitte organise un open rapide le dimanche 31 mai 2026 au 89 rue de la Muette, 78600 Maisons-Laffitte.

Le tournoi est ouvert à tous les licenciés A ou B de la FFE ou à une fédération reconnue par la FIDE pour la saison 2025-2026.

Le tournoi est homologué FFE & FIDE. Homologation accordée par la Direction Technique de la FFE sous le numéro 71312 et comportera 9 rondes.

Article 2 : Règles du jeu

Les règles du jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur adoptées par le 93ème Congrès de la FIDE.

L'article A5 des parties en cadence rapide est appliqué.

Article 3 : Appariements

Les appariements se font au système suisse assistés par le logiciel PAPI dans sa version la plus récente.

Un joueur n'ayant aucun classement recevra un Elo estimé dépendant de sa catégorie d'âge.

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs dûment licenciés qui :

- Auront réglé leurs droits d'inscription ;
- Auront pointé à la table d'arbitrage le 31 mai avant 10h20.

Les joueurs retardataires pourront exceptionnellement être appariés à partir de la seule deuxième ronde, avec zéro point. Les appariements seront affichés au début de chaque séance de jeu.

Article 4 : Cadence

La cadence utilisée est de : 10 min + 3 s/c.

Article 5 : Délai de forfait

Le délai de forfait est de 7 minutes.

Article 6 : Horaires

Pointage 10h - 10h20 // Ronde 1 à 10h30 // Pause déjeuner après la ronde 4 // Ronde 5 à 13h30 // Remise des prix à partir de 18h00

Article 7 : Départages

Le classement est établi au nombre de points de parties suivant le barème : gain 1 point, nulle 0.5 point, défaite 0 point.

En cas d'égalité, les ex-aequo seront départagés en appliquant successivement : le Buchholz^(*), la performance et le nombre de victoires.

(*) Pour le calcul du Buchholz, en accord avec l'article C07-16.6 du Fide Handbook, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI, suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023.

Article 8 : Inscriptions

Le montant de l'inscription est de 25€ pour les adultes et de 15€ pour les moins de 18 ans.

L'inscription se fait ici : <https://www.helloasso.com/associations/club-d-echecs-de-maisons-laffitte/evenements/open-de-maisons-laffitte-2026> jusqu'à la veille du tournoi. Les inscriptions sur place ne sont pas possibles.

Le tournoi est réservé aux 84 premiers inscrits.

Article 9 : Prix

Les prix sont attribués à la place, selon le classement final incluant les départages, et ne sont pas cumulables. **La présence est obligatoire pour recevoir un prix.**

Montant des prix en euros :

1 ^{er} classement général	500
2 ^e classement général	300
3 ^e classement général	200
4 ^e classement général	50
5 ^e classement général	30
1 ^{er} catégorie 1800 à 2100	50
2 ^e catégorie 1800 à 2100	30
1 ^{er} catégorie <1800	50
2 ^e catégorie <1800	30
1 ^{er} jeune (moins de 16 ans)	50
2 ^e jeune (moins de 16 ans)	30

Article 10 : Abandon de tournoi

Tous joueur désirant quitter le tournoi doit impérativement prévenir l'arbitre principal. Dans le cas contraire, un signalement sera fait à la Direction Juridique de la Direction Nationale de l'arbitrage.

Article 11 : Conduite des joueurs

Tous les participants s'engagent, en s'inscrivant, à respecter les règles de la FIDE et de la F.F.E, ce Règlement Intérieur et la Charte du Joueur d'Échecs adoptée par la Fédération Française des Échecs.

En particulier :

Un joueur n'est pas autorisé à converser dans l'espace de jeu lorsque des matchs sont en cours de jeu.

Dans la salle de jeu, les appareils électroniques (téléphone portable, montre connectée...) doivent être maintenus en position éteinte, dans un sac fermé, sauf autorisation préalable explicite de l'arbitre. Tout joueur dont l'arbitre constate que l'appareil électronique sonne, vibre ou est allumé sera sanctionné de la perte de la partie. Il en est de même d'un joueur se déplaçant avec cet appareil électronique, même éteint, dès lors qu'il a déjà joué un coup.

Il est strictement interdit de fumer, de vapoter ou d'amener des boissons alcoolisées dans la zone de jeu

Article 12 : Droit à l'image

La participation à cette compétition implique l'acceptation que les photographies et vidéos sur lesquelles les joueurs apparaissent soient utilisées à des fins promotionnelles par le Club d'Échecs de Maisons-Laffitte sur ses documents et sur son site Internet. Le droit à l'image et le respect de la vie privée seront préservés si un participant en fait la demande explicite auprès de l'organisateur.

Article 13 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 14 : Arbitrage

Le tournoi est arbitré par Patrick CLAISSE (AFO 2), assisté par Titus LEJEUNE (AFJ).